# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 11 AVRIL 1891.


## PETITES ANNONCES.

F. L. AUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

MMES Godin & Martinet, robes et confections, demandent des ouvrières et apprenties, 17 Bourbon. 11 av—2f

### DEMANDES.

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux, à bon marché, Exposition Boulevard, terminus de la ligne de chars Prytania. 8 av—7f

### A VENDRE.

A VENDRE — Une manufacture faisant d'excellentes affaires depuis quinze ans. Un capital de quatre à cinq mille piastres requis que les gains de deux années couvriraient. Les meilleures raisons motivent cette vente. S'adresser B., Boite 687, P. O. 9 avril -4f

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Zenon Kiar vs E. F. Ward. Henry Kiar vs le même.**

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,48 et 214,483—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Un cheval de course sorrel, nommé Arthur Lyon.

Saisi dans les affaires ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

10 avril—10 15 21

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**Succession de Conrad Stumpf.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,648—Division A.—Attendu que Mme Veuve Conrad Stumpf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Stumpf, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 avril—11 16 20

**Succession de Lafayette Folger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.— No 6,338—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand W. Folger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 12

**L. Dulcour vs ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,271.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par David Jung, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 avril—2 7 11

**Succession de George Districh.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,935.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Districh, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 avril—7 12 16

**Succession de Francis A. Pippo.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Dorio H. Pippo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 avril—7 12 16

**Succession de Alexander A. Price.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,123—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Elise A. Williams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

7avril—7 12 16

**Succession de Hugh Campbell et Winnifred Campbell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,584.—Division B—Attendu que William McCloskey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Winnifred Campbell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8avril—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1891. HUGUES J. LAVERGNE, Député greffier.

3avril—3f en 30j

**P. H. Jonsen vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,121—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. N. Brunswig, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 av—5 10 14

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Coffey, esq. notaire, en son bureau, No 186 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur la décharge du dit pétitionnaire et autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891. (Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

18 mars—19 28—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 26me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans le langage et les chiffres suivants:

Interdiction de Benedetto Onorato, No 32,076.—Dans l'affaire en jugement ce jour: présents, Joseph Horner, Esq., pour le plaignant, et le jug. A. L. Tissot curateur ad hoc pour le défendeur après avoir entendu les témoignages, plaidoyers et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onorato soit et est déclaré par la présente atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent décrété être un interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.

Jugement rendu le 26 février 1891. Jugement signé le 3 mars 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.

[Signé] EUG. D'HERETE, Député-Greffier.

mars 10—18 22 28 avril 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,453—Division C.—Henry Forscheler vs ses créanciers.— Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Forscheler soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit … et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891. (Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

[illegible]

## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 AVRIL—CLASSE No 124

Tirage de 4 heures P. M.

| 1ère | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 47 | 56 | 20 | 43 | 64 | 39 | 49 | 34 | 14 | 52 | 15 | — | — | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 10 avril 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Million distribué.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

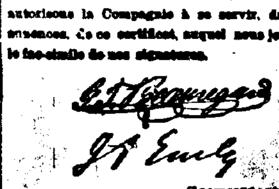

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

## Grand Tirage Mensuel,

—A—

## L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 AVRIL 1891.

# GROS LOT: $300,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de... | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de.. | 100,000,..... | 100,000 |
| 1 Lot de.. | 50,000,..... | 50,000 |
| 1 Lot de.. | 25,000,..... | 25,000 |
| 2 Lots de.. | 10,000,..... | 20,000 |
| 5 Lots de.. | 5,000,..... | 25,000 |
| 25 Lots de.. | 1,000,..... | 25,000 |
| 100 Lots de.. | 500,..... | 50,000 |
| 200 Lots de.. | 300,..... | 60,000 |
| 500 Lots de.. | 200,..... | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de... | $500, soit..... | $50,000 |
| 100 Lots de... | $300, ..... | 30,000 |
| 100 Lots de... | $200, ..... | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $100, soit..... | $99,900 |
| 999 Lots de | $100, ..... | 99,900 |

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

**PRIX DU BILLET:**

**Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.**

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

**IMPORTANT.**

**ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,**

**PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,**

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,** Nouvelle-Orléans, Lne.

**Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.**

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

**ATTENTION.**—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

**N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.**

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes … BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE … [illegible]

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (ilet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et sans taux d'intérêt.**

**Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas (anciennement Fulton) désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. M. Roden, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 8 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200 d'intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintif, ainsi qu'il est dit plus haut, tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintif, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de propriété du sixième district.**

**Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet 12, borné par les rues Laurel, Joseph, Annunciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Folger, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel; la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 129, fol 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHA. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

10 mars—10 17 24 31—4 7 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'actions et de réclamations.**

**Succession de Robert Carey Sr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,052 — En vertu d'un ordre de vente en date du 2 avril 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° 3 actions du fonds-capital de la New Orleans Sugar Exchange.

2° 4 actions du fonds-capital de la Louisiana Printing and Scale Company.

3° 1 action du fonds-capital du Audubon Driving Park Club.

4° 2 actions du fonds-capital de la New Orleans Safe and Lock Company.

5° Réclamation contre A. Bauman; Lancaster, Ohio, pour $16 23.

6° Réclamation contre Sarrett, Simms & Co; Gaffney, S. C. pour $57 70.

7° Réclamation contre J. J. & J. E. Maddox; Atlanta, Géo. pour $33 50.

8° Réclamation contre Mandeville & Wilson; Mile-Orléan, pour $261 50.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3avril—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente, par le Shérif Civil, Du local No 47 rue Conti, coin Passage de la Bourse; Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magazine; et**

De la magnifique Résidence connue comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.

Plans devant être exposés à la Bourse.

**John T. Hardie et als. vs. Philip Thompson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,522—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai, 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Un certain morceau ou portion** de terre situé dans le 2me District, carré d'ilet borné par les rues Conti Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à trois étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café, avec un bon loyer.

2° **Trois certains terrains** situés dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurent comme suit: le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magazine, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magazine.

3° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les terrains 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

31 mars—7 14 21 28 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

**F. A. Voigt vs J. J. Loech.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Loech à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Grands-Hommes et Craps, Troisième District, mesurant, plus ou moins, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles … d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Buhler, épouse de John J. Loech, No 31,341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Propriété de choix située dans le Second et Troisième Districts.**

**Charmante Résidence très élevée, formant l'encoignure sud-est des rues Esplanade et Villeré, récemment construite, No 211 rue de l'Esplanade.**

**Maison Double en briques, sur le Chemin du Bayou No 177.**

**Résidence à étage rue des Marais No 169.**

**La Propriété attenante aussi à étage No 179.**

**Succession de Dame Veuve F. M. Seye.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,541.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ilet No 501, borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, mesurant 33 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 153 pieds. Ensemble une charmante résidence très élevée, environ 9 pieds d'élévation, ayant galeries sur la façade et sur le côté, un grand corridor d'entrée sur le côté, salon double avec cheminées en marbre, six chambres à coucher et plusieurs cabinets, lavabos adaptés (stationery washstand) aux principales chambres à coucher, salle à manger et office; une autre bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., gaz dans toute la maison, et le tout en très bon état.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, ilet No 137, borné par les rues Liberté en Trémé, St-Claude, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Liberté ou Trémé, sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 18 pieds 1 pouce de face à la rue Liberté en Trémé sur 103 pieds de profondeur plus ou moins. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant jalousies sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Second District, ilet No 110, borné par le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, Remparts et St-Claude, laquelle portion de terre commence à une distance de 151 pieds 11 pouces 8 lignes de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue St Claude et à 169 pieds de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue des Remparts, mesurant, plus ou moins, mesure américaine, 40 pieds 9 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une première profondeur du côté vers la rue St Claude de 6 pieds 8 pouces sur une ligne oblique et une ligne se rétrécissant; de là sur une seconde profondeur de 161 pieds 5 pouces 5 lignes; de là sur une ligne courante à angle droit vers la rue des Remparts, 2 pieds 4 pouces 4 lignes; de là sur une autre profondeur de 24 pieds 1 pouce; de là sur une largeur sur la ligne du fond courant vers la rue des Remparts, 37 pieds 2 pouces 7 lignes; de là sur une ligne vers la rue des Remparts, 192 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double en briques avec de grands corridors de chaque côté, ayant six chambres, vestibule et galerie. Dans la cour une autre bâtisse en briques à étage de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hangars, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout en très bon état.

Pour plus de détails, se référer aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou moitié comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les propriétés et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des billets. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation, la vente sans estimations et 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait instituer un procès pour la collection des dits billets, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront et paieront en outre du prix d'achat les taxes de ville, d'Etat et de Levée pour l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur pour garantir leurs adjudications.

Les acquéreurs n'auront droit à leurs loyers que du jour qu'ils signeront leur vente.

Actes de ventes pardevant Chs. T. Soniat, notaire.

11avril—11 18 25—mai 2 9 16

### PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés immobilières de valeur dans le Sixième District.**

**Propriétés rapportant un bon loyer dans le Premier District.**

**1. La Résidence bien connue** de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie, comprenant la résidence, un vaste terrain formant un magnifique jardin, des serres, des écuries, des dépendances et une collection extrêmement rare et coûteuse de palmiers, hêtres, rosiers, orchidées et autres plantes de valeur.

**2. La Belle Résidence en briques** à trois étages, avec écuries en briques, au No 212 rue Carondelet, entre St Joseph et Julie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 32 076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 9 mai 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir—

1° **Les édifices et améliorations** sur deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Julie et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; ils sont bornés dans le fond par une allée de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Julie et commune aux deux lots et à d'autres; ensemble avec les droits titres et intérêts du présent vendeur dans les deux lots et allée ci-dessus, résultant d'un loyer à bail des dits lots et de l'allée par l'Asile Poydras des Orphelines à W. R. Montgomery, ses héritiers et représentants (assignés) expirant le 26 février 1906, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 14 mars 1856, dans lequel, entre autres choses, il est stipulé que l'Asile, à l'expiration du dit bail, prendra les édifices et améliorations bâtis sur les dits lots en payant leur valeur du moment (26 février 1906) à la personne qui possédera alors comme propriétaire les dites améliorations.

Les améliorations comprennent une splendide maison de résidence en briques à trois étages; le bâtiment principal contient au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une chambre à coucher, un antichambre, une salle à manger et un salon de réception, un office, etc.; le premier étage (second floor) renferme 3 chambres à coucher, un grand et un petit cabinet, un antichambre, une chambre à bain avec baignoire, appareil à douche, etc., un grand complet; même distribution au deuxième étage (3rd floor). Aussi:—une cuisine en briques à trois étages contenant environ 7 chambres, et munie d'un beau range. Aussi, une écurie et remise à deux étages, avec deux belles chambres bien achevées à l'étage supérieur; en outre, chambre à charbon, waterworks, tuyaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les parties de la propriété; lieux à l'anglaise à tous les étages, cours pavées en pierres, etc., etc.

La propriété est une des demeures les plus riches, les plus luxueuses de la rue Carondelet, artistement décorée partout, ayant un beau jardin de fleurs sur le côté, une belle, élégante entrée avec escaliers et manteaux de cheminées en marbre, un balcon en fer d'ornement faisant face à la rue Carondelet et sur un côté de la propriété; enfin la propriété réunit tous les agréments modernes connus; elle est élégante et confortable, une complète description de laquelle ne saurait être donnée dans un espace aussi exigu, et ne peut être appréciée que si on la visite en personne.

La vente sujette à un bail expirant le 30 septembre 1892, au taux de $1500 par an, payable mensuellement.

**La propriété dans le carré d'ilet** borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jenbet, ayant une façade avenue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 353 pieds 10 pouces** de profondeur, du côté de l'avenue Peters; et 135 pieds sur la limite inférieure. La maison a deux étages et un attic; elle est admirablement finie, renfermant toutes les plus récentes améliorations sonnettes électriques, tubes de conversation, eaux chaude et froide partout, etc. Toutes les chambres sont richement tapissées. Le salon est fini au bois de cerisier; la salle à manger en chêne; le grand corridor entièrement en chêne et un riche escalier en chêne complète la somptuosité de la propriété. Au premier palier il y a aussi une chambre à coucher, une bibliothèque, des chambres domestiques, une salle à manger cuisine, et cave double. Dans le petit corridor près de la bibliothèque est un autre escalier conduisant au second étage. Sur le second palier sont quatre chambres à coucher confortables, un joli boudoir, des cabinets à linge finis en bois de cèdre, une chambre à bain et un corridor—un confortable attic ayant une grande chambre pour domestique, ce qui complète une belle résidence. Il y a une belle écurie en arrière ayant deux stalles pour chevaux, remise pour voiture, chambre à blanchissage, chambre à bois et à charbon et trois chambres à domestiques. En outre de cela, à l'extrémité du jardin, est un poulailler et une cour, aussi un hangar pour vaches, ayant deux stalles. Aussi, porte et entrée pour voiture avenue St-Charles et rue Octavie.

La propriété possède un magnifique approvisionnement d'eau, un puits fonctionnant au moyen d'une machine à gaz, il y a aussi un hydrant et quatre grandes citernes. La terre est admirablement tracée et embellie par les plus rares et les plus coûteuses plantes qui se puissent trouver sur une propriété privée. Il y a un grand bassin au centre du jardin, communiquant avec d'autres grands bassins dans deux serres. Dans ces bassins sont de nombreux poissons (gold fish). Entr'autres attraits de l'endroit sont des magnifiques serres renfermant des plantes les plus rares, les plus coûteuses, notamment une variété de valeur, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèques spéciales, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets. Les améliorations devront être assurées et transférées. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire aux frais des acquéreurs. Voir les plans à la Bourse.

3 avril—3 4 5 11 18 25 26—mai 2 3 7 8 9

**Succession de Mme Carmélite Carongue, Vve de Bertrand Saloy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,620—Division D.—Attendu que Mme Marie Carongue, veuve d'Antoine Pena, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Carmélite Carongue, veuve de Bertrand Saloy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. [illegible]

### PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

**Placement d'argent avantageux.**

**Propriété à un excellent coin de rue dans le Deuxième District, en face de l'Hôtel Royal.**

**Vente péremptoire pour effectuer un partage.**

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 11 avril 1891, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles, savoir—

Ce morceau de terre de valeur situé au coin des rues Royale et St-Louis, dans le carré d'ilet borné par les rues Bourbon et Toulouse, mesurant 32 pieds 6 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Louis de 83 pieds 1 pouce et 4 lignes. Les améliorations comprennent la vaste et solide bâtisse à deux étages en briques, subdivisée en magasin et résidence. Le rez-de-chaussée occupé depuis des années par la pharmacie bien connue John A. Mailhes; et l'étage supérieur subdivisé en demeures.

La situation est une des meilleures du Second District; elle est sur une des principales avenues commerciales, en face de l'Hôtel Royal et autres hôtels, près de la Cathédrale St-Louis, des cours de districts, des théâtres, du marché français; invariablement louée rendant de beaux revenus et toujours occupée par de bons locataires. Louée jusqu'au 30 novembre 1891, à $1,180 par an et vendue sujette au dit bail.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque, etc., portant 7 pour cent d'intérêt par an, assurance et sécurité usuelle, clauses de sécurité, etc.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

EUSTIS, PAUL & CURTIS, Encanteurs.

4 avril—4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Emplacement de choix pour les affaires et résidence,**

**Coin des rues Laurel et Antonine.**

**A douze mois de crédit.**

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Antonine Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces 8 de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. H. Dowling, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.

8mars—8 21 28—avril 4 11

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.**

**Succession de Robert J. Ker.**

**Cour Civile de District, Dossier No 30,015.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district de l'ilet, compris entre les rues Claiborne, Esplanade et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre B, d'après un croquis fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 39 pieds 6 pouces 8 lignes de face sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Les dits lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton, les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclus sur 172 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 12[illegible] pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 23 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.

25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

### PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Élégante Résidence de famille avec de grands terrains.**

**Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District,** Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourée des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H. Keller et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891. Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

La résidence de famille de feu Augustus Rice

1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'ilet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon-parloir, avec arche et magnifique fresque, beau salon de réception immense, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, le premier de forme octogone, tout avec belles tapisseries: cuisine avec tous les accessoires domestiques modernes.

Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, lavabos avec goût, lavabo stationnaire deux grandes chambres, mansarde, chambre à cuir, etc., large couloir de dégagement, à chaque étage. De grands terrains 125 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée en pavage Rosetta, de 187 pieds, entre lignes parallèles, décrite comme lot A sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, mont en terrasse, avec fontaine arbrisseaux, fleurs, serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desséché par des tuyaux souterrains.

2° Quatre certains lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même ilet que la propriété précédemment décrite, et désignés par les lettres B, C, D, E sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, mesurant comme suit: Lot B 35 pieds de face à la rue Chestnut, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot consistant en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne ayant une capacité pour quatre chevaux; chambre à fourrage, quartier pour cocher, et avec un peu de dépense, peut être construite en une résidence moderne.

3° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurant chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites sont élevés, bien desséchés et parfaitement attrayants et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou en deux ans au gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, les actes de vente contenant toutes les clauses de vente garantie telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocats et le transfert de la police d'assurance.

La résidence peut être visitée seulement le lundi, le mercredi et le vendredi avec une carte des encanteurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. O. Hart, notaire. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1891 seront assumées par les acquéreurs. 10 pour cent requis au moment de la vente.

15 mars—15 21 28—4 11 18 avril

### PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu d'un entrepôt de marbrier,**

Consistant de Pierres tumulaires, de Marbre et de Granit, etc.; aussi Outils d'ouvriers de pierre, Fauchebases, Chevaux, Mulets, Buggy, Voitures, etc,

**Dans l'affaire de Frank L. Gomberty vs. Ses Créanciers.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,385.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la cour de District, daté le 31 mars 1891, je procéderai SAMEDI, 11 avril 1891, à 10:30 heures A. M., à la vente à l'encan, au détail ou en lots, au gré des acquéreurs, au local No 966 avenue St-Charles (en face du Cercle de Lee):

Le stock entier de pierres tumulaires, polies et non polies, marbre, granit, etc., outils d'ouvriers de pierre; aussi, deux chevaux, deux mulets, un buggy, une voiture, un dray, deux lits, etc.—Le tout d'après un inventaire … [illegible]

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Troisième District.**

**Succession de Louis Binser.**

No 31,460—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesure chacun, 25 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril, 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sœurs Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit: le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurant chacun 26 pieds 8 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 133 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Sœurs et Remparts; et le terrain 27 mesure 26 pieds, 7 pouces, 1 ligne de façade rue Sœurs, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1868, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 10 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 1/2 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11avril—

### PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions de Banques et de compagnies d'assurance.**

**Tombes et caveau au Cimetière.**

Dans l'affaire de Vve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als.

**Vente en partage.**

**A l'encan pour du comptant.**

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891, et signé le 24 février 1891, Dossier No 31,859, dans l'affaire de Vve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als. pour opérer un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° 25 actions du fonds capital de la Banque du Commerce, valeur au pair, $10 chacune, intégralement payées.

2° 10 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, valeur au pair, $50, pleinement payées.

3° 2 terrains avec la tombe qui s'y trouve désignés par les Nos 50 et 52 sur l'avenue Live Oak, entre les promenades Hawthorn et Cedar dans le Cimetière Cypress Grove.

4° Le caveau No 1060 dans le cimetière Cypress Grove …

Conditions—Comptant avant le transfert.

1er avril—1 5 8 au 11

**Dans le Deuxième District.**

**Un délicieux cottage comme** résidence, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, avec terrain 62x122 pieds, arbustes, arbres fruitiers, etc., à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près Gravier, il sera vendu—

Le joli, bien construit et confortable cottage en bois recouvert en ardoises, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, … Deuxième District de cette ville … [illegible] … cinq chambres … chambres pour laver et pour outils, citerne, etc. … [illegible]

Ces terrains mesurent environ 61 pieds de face … d'après un plan à l'endroit de la vente … une grande variété de plantes et … de valeur, des orangers portant des Oranges douces, des Poiriers, des Pêchers et des Pommiers, tous ces arbres sont jeunes et grandissent rapidement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 seront payés comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mars—22 29—avril 5 …

ANNONCE JUDICIAIRE.

**LE CHARMANT COTTAGE No 290 RUE HOWARD, entre Calliope et Clio, avec trois terrains 76x125 pieds.**

**Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, rue Clio, entre Howard et Freret.**

**La bâtisse en briques à deux** étages, rue Freret, près Calliope, connue sous le nom de "Pickerie de Coton de Hemard," avec trois terrains.

**Deux terrains de choix convenables** pour y bâtir, coin des rues Calliope et Fréret, 50x112 pieds.

**Cottage rue Ste-Anne, entre** les rues Lopez et Rendon, avec deux lots de terre.

—Dans l'affaire de—

Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et autres.

Vente en partage. A l'encan, paiement comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,— Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, dossier No 31 859, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred Hemard et als, pour une vente en partage, à l'encan, il sera vendu—

**PREMIER DISTRICT.**

**Quinze terrains de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 359, borné par les rues Calliope, Clio, Howard et Fréret, désignés par les Nos de 4 à 15, tous inclus, et les Nos 24, 25 et 26 qui sont attenants et mesurent comme suit, à savoir:

**TERRAINS RUE CLIO.**

Les terrains Nos 4 à 10 inclusivement se touchent et mesurant chacun 33 pieds et 4 lignes de façade rue Clio, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes. Le terrain No 10 formant l'angle des rues Clio et Fréret.

**BATISSES RUE FRÉRET.**

Les terrains Nos 11, 12, 13 touchent aux terrains ci-dessus mentionnés à l'arrière, et mesurant, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Fréret, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une **bâtisse en briques à deux étages**, servant d'entrepôt, et anciennement était établie une machine à compresser le coton et servant de Pickerie de coton, etc., et aussi connue sous le nom de Pickerie Hemard.

Sur le terrain No 13 il y a **une bâtisse en bois**, ayant plusieurs chambres, citerne, etc.

Les terrains 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 25 pieds 4 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur de 112 pieds, 1 pouce et 2 lignes; le terrain No 14 forme le coin des rues Calliope et Freret.

**COTTAGE RUE HOWARD.**

Les terrains Nos 24, 25 et 26 sont contigus les uns aux autres à l'arrière des terrains 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes. Le tout d'après des mesures qui précèdent sont entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur les terrains 24, 25 et 26 consistent **d'un joli cottage et demi en bois bien bâti et couvert en ardoises** portant le numéro 290 rue Howard et un large corridor au centre, 6 grandes chambres bien aérées, manteaux de cheminées en marbre, installation de gaz partout; aussi une bâtisse à l'arrière avec 3 chambres, une grande écurie bien construite et remise, chambre à fourrage, grande cour pavée et embellie, 2 citernes et hydrant, arbres fruitiers, etc., le tout dans un excellent état et valant $40 à $45 par mois, et peut être visité avec une permission des encanteurs.

**DANS LE DEUXIÈME DISTRICT.**

**Deux terrains** dans le Deuxième District de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, étant les Nos 1 et 2 du carré d'ilet No 31, borné par les rues Ste-Anne, Deuxième ou Rendon, Orléans et Lopez, mesurant, chacun, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces et 7 lignes, sur une ligne de division entre les terrains 2 et 3, et 91 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Deuxième ou Rendon. Le terrain No 1 formant le coin des rues Ste-Anne et Deuxième ou Rendon, le tout mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois avec 2 ou 3 chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant … 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumant les taxes de 1891 en outre de leurs achats.

Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 mars—11 18 25 …—avril 8 11

**AVIS.**

### PAR W. I. HODGSON & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de Ménage et Effets mobiliers.**

Montre en or, Bijouterie, Trompette en argent, Balances à coton, Trucks et Presses, Presse à emballage, Camion, Coffre-fort, Prélarts, etc.

—Dans l'affaire de—

Veuve Charles Hemard vs. Alfred C. Hemard et als.

VENTE EN PARTAGE.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—JEUDI, 16 avril 1891, à 10 1/2 heures A. M., au No 290 de la rue Howard, entre Calliope et Clio, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, dossier No 31,859, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als, pour effectuer un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

**Un grand assortiment** de meubles de ménage et d'effets mobiliers, montre et chaine en or, bijouterie et un porte-voix en argent; aussi, un appareil de Pickerie à coton tel que: 4 Presses, une Presse à emballage, des balances, des trucks, un dray, un coffre-fort en fer, du vieux fer, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

5 avril—5 9 12 au 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un emplacement de choix pour bâtir avec bâtisses en bois à deux étages,**

No 601 rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.

**Terrains 48x120 pieds.**

Dans l'affaire de Marie Agnes Guiffria vs Catherine McWalters et als.

**Pour un partage.**

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 12 mars 1891 et signé le 19 mars 1891, dossier No 32,168 dans l'affaire de Mary Agnes Guiffria vs Catherine McWalters et als, pour un partage, il sera vendu, à l'enchère publique:

**No 601 RUE CARONDELET.**

**Un certain morceau ou portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 246, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, lequel comprend tout le lot primitif No 6 et la partie supérieure du lot primitif No 7, et mesure ensemble 42 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **une bâtisse en bois recouverte en ardoises à deux étages**, ayant 6 chambres, convenable pour une cuisine, bâtisse dans le fond, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles, 10 pour cent comptant sera payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 25

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**MAGASIN ET RÉSIDENCE**

**Coin des rues Constance et Poeyfarré.**

Et une propriété rue Constance, entre Poeyfarré et Delord.

**A L'ENCAN.**

**Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.**

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date et signé dans la dite affaire, le 13 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Constance, Delord et Magazine, mesurant 28 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles … [illegible]

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connue par les Nos 39 et 41 rue Poeyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."

2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 36 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée sur le côté près de la rue Poeyfarré en commun avec les deux autres lots ou portions de terre formant les façades des lots 13 et 14, sur un plan dressé par U. T. Dunbar, 12 novembre 1846, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et dans la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages, ayant cinq chambres, etc., connue par le No 167 rue Constance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à 1, 2 et 3 ans, à raison de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses de sécurité. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas. Léger, notaire.

17 mars—17 21 24—avril 4 11 18

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

**Propriété Rémunérative.**

**Résidences Doubles à Deux Etages Nos 65 et 67 rue Derbigny, et 204 rue Conti près Derbigny.**

**Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.**

No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-dessous décrite, à savoir—

1° **La résidence en bois, double, à** deux étages et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée de côté au No 65, une grande cour de côté au No 67, chacune bien pavée et se louant à raison de $28 par mois. Le lot est décrit comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, No 219, désigné par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné de Edgar Pilié, d'après lequel le dit lot B mesure, mesure américaine, 50 pieds de face à la rue Derbigny 27 pieds sur une première profondeur sur le côté vers la rue Conti, de là 6 pieds 8 pouces sur une ligne courant vers la rue Bienville, de là 27 pieds à une ligne à l'arrière, lequel mesure 45 pieds 4 pouces, et 54 pieds de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bienville.

2° **Le cottage No 204** rue Conti, contenant 2 chambres, hangars et grande cour de devant, et décrits comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilets 219, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1890, et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890, dans l'affaire de la susdite succession, le dit lot "A" mesurant, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cinquante quatre pieds entre lignes parallèles, Loyer, $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 25.

**Propriété centrale de choix,**

**Nos 228, 228 1-2 et 230 rue Magazine, entre les rues Delord et St-Joseph.**

**Succession de Bernard Flynn.**

No—, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1891 et rendu dans la susdite succession.

La bâtisse en brique substantielle, à un étage, centralement située, Nos 228, 228 1/2 et 230 rue Magazine, avec grand hangar … [illegible]

**Friction Rouge du Dr Testut**

[illegible]

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**RÉSIDENCE ATTRAYANTE.**

**PROPRIÉTÉ Dans le Garden District.**

**La Résidence Double à Deux Etages**

**Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance.**

**Rapportant un joli revenu.**

**Vente péremptoire à l'encan.**

**Succession de Veuve Jane Bogart.**

No 31,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891, et signé le 5 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après à savoir—

**La résidence double à deux étages Nos 126 et 128 rue Quatrième,** au coin sud-ouest de la rue Constance, décrite comme suit:

**Un certain morceau ou portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 129, borné par les rues Quatrième, Washington Constance et Magazine. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "O" et "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, le 22 janvier 1891, et mesurant, en mesure américaine, 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond, 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 128 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau ou portion de terre est composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, les deux lots figurant sur un plan de B. F. Nicholls daté le 6 avril 1846, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en bois à deux étages désignée par les numéros de rues 126 et 128 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an sur baux et loyers.

Conditions de la vente—Comptant, ou sur termes de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en coupons égaux, payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantis par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les conditions et clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets en principal, intérêt, frais d'avocat et autres frais.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, sur et au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

21 mars—21 24—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence à deux corps de** logis à deux étages Nos 113 et 113 1/2, rue Gaiennie, entre Camp et Magazine.

**A l'encan.**

Succession de H. A. Bourgeois.

No 31,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 20 mars 1891, il sera vendu à l'encan

La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1/2 rue Gaiennie entre Camp et Magazine, le terrain mesure 36 pieds de face, sur une profondeur de 80 pieds, au pied français. La propriété se trouve dans un voisinage bien bâti avec communications faciles aux affaires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets à acquéreur, privilèges de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant dû, assurance et transfert de la police au porteur des billets, et toutes les clauses usuelles de garanti. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1891 et un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

**COTTAGE EN BOIS,**

**No 94 rue Howard, près Gravier.**

**Succession de John M. Reich.**

No 32 534—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Le cottage en bois No 94 rue Howard,** entre les rues Gravier et Perdido; (carré ilet) borné par la rue Freret, bâti rez-de-chaussée, offrant la faculté de jardins sur le devant et sur le côté, et contenant deux chambres et cuisine, citerne, hangar, etc. Le terrain mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Howard sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

2° Et le même jour, sur les lieux ci-dessus à 2 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique, tous les effets mobiliers consistant en meubles de maison, etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles, comptant; et pour la propriété un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt accoutumé de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 avril—4 11 18 25—2 9 mai

**Excellents placements en propriétés de choix bien situées.**

**Cottages doubles, attrayants** et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazine, coin Aline.

**Le cottage en bois confortable** et deux lots, No 1029 rue Magazine, coin de la rue Général Taylor.

**Et le magasin de choix et productif** et cottage double, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine.

— Dans l'affaire de —

**John D. Singer vs Johann C. Buhler et autres.**

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 mars, 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrites, à savoir—

1° **Les deux magnifiques cottages doubles en bois, bien bâtis,** couverts en ardoises, Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazine, encoignure Aline, retirés du trottoir, avec galeries sur la façade, et contenant 6 chambres, abatvents, citernes, allées de côté bien pavées et cours à chaque demeure. Les lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire, en cette ville, sous le No 52; l'ilet étant borné par les rues Magazine, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots se joignent ensemble et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Magazine, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Aline. La propriété sera vendue subdivisée d'après un plan fait par John F. Braun, architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé au lieu de la vente. Ces propriétés sont en bonnes conditions, bien situées et constamment louées. Les personnes en recherche d'un emplacement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.

2° **Le cottage double en bois et magasin bien situés,** Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, citerne, hangars, cours à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'ilet No 10, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, anciennement notaire en cette ville, le 6 septembre 1864, sur lequel le dit lot mesure 32 pieds 8 pouces de façade rue Magazine, sur 115 pieds de profondeur et façade rue Général Taylor entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double ligne de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.

3° **La résidence-cottage en bois,** propre et confortable, et deux lots de terre No 1029 rue Magazine coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'ilet No 11, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan sous le No 140, déposé dans le bureau de Samuel Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent, chacun 32 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles: le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dehors des lignes du lot, et contient galerie de façade et 7 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. Le surplus du terrain est planté d'arbres à fruit et un jardin, et bosquet, et assez d'espace pour des améliorations additionnelles. Etant dans un bon quartier au-dessous du sixième district cette propriété peut servir comme résidence et emplacement d'affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat; les polices d'assurances devant être transférées, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera payé pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

18 mars—18 21 2[illegible]—avril 4 11 18

## VENTES A L'ENCAN

### PAR J. V. GOURDAIN.

**Quincaillerie! Faïence!**

Vente positivement sans limite.

De l'immense stock du magasin de quincaillerie et de faïence, No 222 rue Royale, comprenant une grande variété de poêles pour cuire et se chauffer, ustensiles de cuisine, garnitures de feu, outils pour charpentiers et jardiniers, garde-feu en fil de fer, coffres à thé, clous, serrures, charnières, tuyaux en plomb, tuyaux et cordes pour poêles, moulins à café, fourneaux, poêles, haches, chaudières en cuivre, brosses pour peindre, fils de fer, faïences, poteries européennes, verrerie, ferblanterie, lampes et autres articles trop longs à énumérer et utiles pour un ménage.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 27 rue Bienville — MARDI, 14 avril 1891, à 10 heures et demie A. M., et sera continuée chaque jour successif jusqu'à ce qu'on ait disposé de tout le stock au No 222 rue Royale entre St-Philippe et Dumaine, sera vendu à l'encan tout le contenu du dit magasin.

Conditions—Comptant sur livraison.

11 avril—11 12 14

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SYNDIC,**

**D'un grand fonds de Marchandises de fantaisie,**

**Matériaux d'artistes, Livres, Papeterie et Tableaux.**

**E. & S. Westhoff vs. Leurs Créanciers.**

No 31,649.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet —MARDI, 21 avril 1891, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, signé le 17 février 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les marchandises ci-après décrites, au local No 15 rue de Chartres, entre Canal et Douane:

Tableaux pour cadres, papier importé et du pays, crayons et crayons à dessins, livres anglais et allemands, cadres, moulures, paniers à fleurs, peintures à l'huile et à l'eau, livres de dessin chinois, modèles, cadres pour portraits, gravures, couleurs à eau, huiles, cire, couleur en cire, enveloppes, banjos, papeterie, carte de Noël et d'anniversaire, verres, abat-jour, dessins en fil de fer, comptoirs, rayons et vitrines.

Conditions—Comptant avant livraison.

10 av—10 11 20 21

**Succession de Mme Mary J. Poinsot.**

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Deux certains lots de terre,** situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par acte pardevant Jules Mory, ancien notaire, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Belle maison de résidence à deux étages, en bois**

—ET—

**QUATRE TERRAINS,**

Coin S. Ouest de l'Avenue Atlantic et de la rue Eliza, Alger.

Succession de Mme Susane V. Strange, épouse de Newell Tilton.

No 27,965—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la susdite Cour, Division D, en date du 6 mars 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

La belle maison de résidence bien bâtie en bois à deux étages, No 69 avenue Atlantic, au coin de la rue Eliza, ayant corridors et onze chambres, maison de dépendance, écuries etc. La terre se composant de quatre lots situés dans le 5me District de cette ville (Alger) désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, du carré d'ilet 11, borné par les avenues Atlantic et Pacific, et les rues Alix et Eliza, d'après un plan de W. P. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de Jas. Graham, ancien notaire, et mesurant comme suit: le terrain No 12, 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade avenue Atlantic sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade rue Eliza entre lignes parallèles et formant l'angle de la dite avenue Atlantic, et de la rue Eliza. Les lots Nos 9, 10, 11 chacun 31 pieds 7 pouces de façade avenue Atlantic sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété est à proximité du chemin de fer Southern Pacific des (ferries) bacs à vapeur, marchés, etc., et serait excellente comme demeure ou placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ou un, deux et trois ans de crédit en paiements égaux annuels pour des billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au possesseur des billets.

L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant H. L. Garland Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 mars—29—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

**SPLENDIDE RÉSIDENCE**

**AVENUE DE L'ESPLANADE,**

—ENTRE LES—

**Rues Royale et Chartres.**

Succession de Mme J. A. Chalaron.

No 30 994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après, à savoir—

1° **La splendide résidence en briques** à trois étages No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 155.

Le lot de terre mesure 35 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, cabinets, lieux d'aisance et chambres à bain au second et troisième étages, toutes bien spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.

2° **Un certain lot de terre** adjacent et situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour la forclusion de l'hypothèque, les améliorations devant être assurées et la police transférée à l'acquéreur. Les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'achat … 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 mars—22 28—avril 4 11 18 25


**Découvertes médicales.**

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'avoir la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dont mes recherches constantes … [illegible] … quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise … et ses œufs. Mon **Punaisicide** liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine et … sans danger.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils se sont incrustés!

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon **Red Bug Killer,** ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.

26 fév— Dr. C. TESTUT.



**THE NEW-ORLEANS BEE**

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postpaid. [illegible]


L'Abeille de … NOUV… SAMEDI, … Mandeville. … LE STEAM… COMPA… CHEMI… Queen … FEU… EN D… [illegible]